

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Demander un test de dépistage RSV/Influenza		NUMÉRO : 4.12
		DATE : Mai 2010
		RÉVISÉE :
PROFESSIONNELS VISÉS	Infirmières Inhalothérapeutes	Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à initier des mesures diagnostiques.	Non

PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmières.
- Les inhalothérapeutes procèdent au prélèvement après évaluation de l'infirmière.

CLIENTÈLE VISÉE

- Les enfants de 0 à 5 ans.

UNITÉS OU SERVICES CONCERNÉS

- L'unité de pédiatrie.
- La clinique externe de pédiatrie.
- L'Urgence.

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

INFIRMIÈRES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

INHALOTHÉRAPEUTES

- Introduire un instrument, selon une ordonnance, dans une veine périphérique ou dans une ouverture artificielle ou dans et au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal.

1. INTENTIONS THÉRAPEUTIQUES

- Statuer rapidement sur le portrait viral de l'enfant.
- Diminuer les risques de contagion.

2. CONDITIONS D'INITIATION

- Hospitalisation demandée à l'unité de pédiatrie.
- Diagnostic médical avec possibilité de bronchiolite, IVRS, pneumonie.
- Présence de 2 critères sur 5 chez l'enfant (voir indications).

3. ORDONNANCE

- Demander un test de dépistage RSV (virus respiratoire syncytial)/Influenza

4. CONDITIONS D'APPLICATION

4.1. Indications

- Présence de 2 critères sur 5
 - Température
 - Présence de sécrétions
 - Toux
 - Tirage
 - Diminution de la saturation en oxygène

4.2. Contre-indication

- Présence de risques liés à la technique d'aspiration naso-pharyngée.

5. MÉTHODES

5.1. Précautions et directives

- Si possible, faire le prélèvement avant le transfert à l'unité de pédiatrie.
- Effectuer le test selon les disponibilités du technologiste médical au laboratoire.
- Inscrire la demande du test au nom du médecin de garde en pédiatrie.

5.2. Procédure

- Selon la technique en vigueur au CSSSNL.

5.3. Élément de surveillance

- Vérifier le résultat dans les délais requis.

5.4. Complication

- N.A.

5.5. Limite d'application

- N.A.

6. SOURCES

- Consensus des signataires.
- Up to date (2010), *Respiratory syncytial virus infection : Clinical features and diagnosis*, 8 pages.

PERSONNES CONSULTÉES

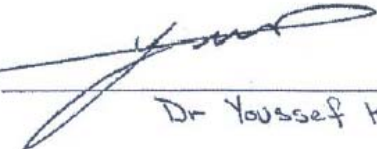
- Éline Hamelin, chef du module parents-enfant et de la pédiatrie
- Lyne Périgny, conseillère clinicienne en soins infirmiers

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Demander un test de dépistage RSV/Influenza	NUMÉRO : 4.12
	DATE : Mai 2010
	RÉVISÉE :

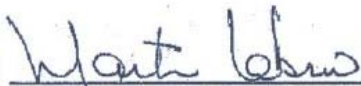
Chef du département de pédiatrie : _____

Date : 2010-06-17


Dr. Youssef Khabazeh

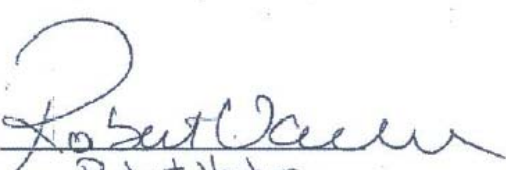
Directeur des soins infirmiers : _____

Date : 2010-07-05


Martin Labrie

Directeur des services multidisciplinaires : _____

Date : 2010-07-21


Robert Vachon

Adoptée par le CMDP : _____

Date : 2010-09-15


Jean-Jacques Klopferstein, M.B., président